Région académique
ÎLE-DE-FRANCE

SIRET:
199 506 452 00010

Code UAI : 0950645K

Taxe d'apprentissage 2024

0,09 % de la masse salariale brute 2023 versée à l'URSSAF

Lycée Van Gogh
23 rue du général Decaen,
95 120 Ermont
Tél : 01.30.72.74.22
ce.0950645k@ac-versailles.fr

Nouvelle réglementation

Découvrez SOLTéA, la plateforme du solde de la taxe d'apprentissage. Elle rend visible l'ensemble des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage sur le territoire national.

Vous pouvez nous soutenir en quelques clics en identifiant notre établissement sur SOLTéa, vous pourrez ainsi nous verser tout ou partie de votre solde de taxe d'apprentissage.

Pour mieux connaitre notre établissement :

https://lyc-vangogh-ermont.ac-versailles.fr

Yasmine CHAOUCH, coordonnatrice BTS
Lycée Van Gogh - Taxe d'apprentissage
Email : yasmine.chaouch@ac-versailles.fr
Tél : +33 6 24 08 79 28

La taxe d'apprentissage et la CSA dues pour l'année 2023 à régler mensuellement en 2024.

Base de calcul: 0,59 % + 0,09 % masse salariale brute 2023 prélevée chaque mois (DSN)

Les 0,09 % financeront le matériel nécessaire aux formations professionnelles et technologiques :

Equipement de salles de cours et des espaces de vie pour nos étudiants + projets de transformation digitale à l'ère du numérique.

Rémunération d'intervenants ou de conférenciers apportant un complément de formation ou d'informations sur la vie professionnelle.

Accompagnement des étudiants dans leur poursuite d'études ou leur insertion professionnelle.